

## Dossier Loi sur l'Eau pour les travaux en cours d'eau

Type : Formation

 **TARIF**

944,0000 EUR HT / stagiaire

 **DURÉE**2,00 jours  
Soit 14,00 heures **RESPONSABLE DU STAGE**

TOUTANT Claude

 **NOMBRE DE PARTICIPANTS**Mini : 4  
Maxi : 12 **PRÉREQUIS** **PUBLIC CONCERNÉ**Personnel de bureau d'études  
Responsable et technicien de syndicat de rivière et  
de mission écologique **OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES**Connaître la réglementation Loi sur l'eau  
Connaître le contenu d'un dossier Loi sur l'eau pour les travaux en cours d'eau**QUAND ET OÙ ?**SS02619A du 19/11/2019 au 21/11/2019  
LIMOGES CEDEX **MÉTHODES PÉDAGOGIQUES**

Exposés	75 %	Etudes de cas	25 %
Travaux pratiques	%	Démonstration - visites	%

 **CONTENU**

- Contexte réglementaire : acteurs, législation en vigueur
- Procédure Lois sur l'eau : autorisation/déclaration
- Contenu du dossier : état initial, état projeté, étude d'impact, mesures compensatoires

 **DISPOSITIF D'ÉVALUATION**

**À la fin de la formation**, chaque stagiaire évalue la formation suivie sur différents critères et l'atteinte des objectifs de la formation.

**Pour les stages non qualifiants** : Une évaluation des acquis est réalisée tout au long de la formation par différents outils adaptés et choisis pour chaque formation : QCM, observation sur des mises en situation, évaluation continue, étude de cas, ensemble de questions orales, ...) Le résultat de cette évaluation est enregistré sur l'attestation de fin de formation.

**Pour les stages habilitants ou qualifiants** : Des évaluations individuelles en situations pratiques et théoriques sont réalisées. Le résultat de ces évaluations est fourni sous la forme, soit d'un avis d'habilitation pour l'employeur, soit d'une attestation de réussite aux épreuves